

Voreppe

et le Développement durable

Présentation 2020



Voreppe est une ville de 10 000 habitants, à la jonction de l'Agglomération grenobloise et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, dont elle fait partie.

Située sur la rive droite de l'Isère au débouché de la Cluse de l'Isère, elle est l'une des principales "portes" d'entrée du Parc naturel régional de Chartreuse.

Sa situation particulière, entre Vercors et Chartreuse, entre la vallée de l'Isère et celle de la Bièvre, offre aux Voreppins et aux personnes de passage une richesse paysagère. La variété du relief, qui procure plusieurs ambiances bien marquées (boisée des contreforts du massif de la Chartreuse, humide des creux des vallons et des bords de l'Isère, ouverte et dégagée dans la plaine alluviale), en est la principale raison.

La topographie (altitudes variant entre 185 et 1702 mètres) permet d'appréhender et de mieux comprendre la richesse du territoire communal, qui s'étend sur 2884 hectares.

❖ La démarche de valorisation



Motivations pour l'obtention du label

L'Agenda 21 local a obtenu la reconnaissance nationale du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en janvier 2013. Cette reconnaissance récompense la démarche en faveur du développement durable menée par la collectivité. Les actions proposées sont des réponses concrètes aux enjeux du territoire Voreppin, et aussi une manière d'agir, qui s'applique à l'ensemble de l'action municipale. Outre la réalisation de réseaux de chaleur bois, de nombreuses actions ont par ailleurs déjà été engagées. La mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement par le service espace public en est une des illustrations concrètes.

Cet état d'esprit « développement durable » est partagé avec l'ensemble de la population, notamment à travers les Comités de quartier, le Conseil municipal d'enfants et de jeunes, les associations,...

C'est aussi une volonté de réserver une place prépondérante au végétal dans

l'aménagement de nos espaces publics, des espaces accueillants et permettant des rencontres et le développement d'animations notamment sur la thématique des jardins et du jardinage (troc plants, faisons-le ensemble, ...) afin que chacun puisse affiner ses connaissances des végétaux et de leur entretien.

Une volonté qui se traduit aussi par des aménagements respectueux de l'identité communale à la porte du Parc naturel régional de Chartreuse tant dans la conception, que dans la créativité des jardiniers qui participent, à travers le choix des végétaux et leur association, au confortement d'une identité paysagère en lien avec les espaces naturels présents sur la commune.

Aussi, Voreppe met à disposition de ses habitants et des touristes pas moins de 30,7 ha d'espaces verts (plus de 30 m² / habitant). La commune propose une offre de parcs et de jardins à découvrir

**qui s'est étoffée en 2018
avec l'ouverture au public du parc
Ginette et Georges Durand.**

Ces lieux présentent tous une caractéristique qui leur est propre et sont dédiés au plaisir de la promenade bucolique, de méditation, d'animations ou de moments ludiques.

Aussi, la valorisation du patrimoine urbain et naturel reste l'un des axes majeurs de l'action municipale qui, outre le fleurissement, poursuit ses actions : règlement local de publicité **dont la révision a été engagée fin 2018**, dépose des pré-enseignes, aides financières au ravalement, consultance architecturale (CAUE), préservation du corridor biologique, plan de préven-

tion du bruit dans l'environnement, ...

Engagée historiquement dans une démarche «Ville fleurie», Voreppe, qui a obtenu la 3^e fleur en 2002, souhaite poursuivre dans cette démarche, où les critères d'attribution laissent désormais une place prépondérante au développement durable et à la manière d'aménager et gérer les espaces paysagers pour valoriser la qualité de vie des habitants et le plaisir des visiteurs.

Aussi, c'est tout naturellement que la Commune a adhéré en 2017 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, afin de valoriser les actions communales en matière de fleurissement et de développement durable.



La démarche de valorisation du territoire



Voreppe : un cadre de vie valorisé

Une histoire et un patrimoine : au fil des rues et des quartiers, Voreppe a su préserver de nombreux témoignages de son histoire.

Le circuit patrimonial, a été entièrement réaménagé en 2015 et a fait l'objet d'une **mise en accessibilité** avec l'aide du Pays Voironnais et de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de permettre au plus grand nombre de profiter de ce patrimoine.



Il met en valeur les différentes étapes de développement du bourg depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours.

Ainsi, au fil des rues, chacun peut découvrir de nombreuses maisons anciennes, des pigeonniers, des escaliers à vis et des vieux lavoirs.

Ce circuit présente également des monuments remarquables dont deux sont classés monuments historiques : **le château de la Grande Rue** construit au XVII^e siècle et **l'église romane** datant du XII^e siècle.

L'église Saint Didier datant du XIX^e siècle, remarquable par ses peintures murales intérieures monumentales réalisées par le peintre local Alexandre Debelle, est pour sa part inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Voreppe compte en outre une trentaine de fontaines, bassins et lavoirs.

Sur les hauteurs, le site du **Monastère de Chalais**, berceau d'un ordre monastique qui eut son ère de prospérité au début du XII^e siècle, accueille de nombreux visiteurs.

Ce monastère est le point de départ de chemins de randonnées et notamment le sentier du Bellevue, initialement créé à la fin du XVII^e siècle par les moines. Ce sentier a fait l'objet d'une mise en accessibilité par le Pays Voironnais afin de rendre cette promenade accessible à tous.



La Ville de Voreppe, avec le soutien de l'association Corepha (Comité de recherche et de promotion de l'histoire et de l'art), n'a cessé de valoriser ce patrimoine en réalisant notamment des expositions, des ouvrages historiques et en organisant régulièrement des visites du vieux bourg de Voreppe..

À ce titre, Voreppe engagera en 2020 la 1^{ère} tranche de restauration des deux églises du Bourg, notamment le porche de l'église romane, le clocher de l'église Saint-Didier et la chapelle, pour un montant de 924 000€ TTC.

À noter enfin que, si les espaces urbanisés (21%) ou à urbaniser (1%) ne représentent que 22% du territoire, Voreppe protège et valorise ainsi 78% de son territoire (50 % d'espaces naturels et 28% d'espaces agricoles).

À ce titre, Voreppe s'est engagé en 2019 avec le Département de l'Isère

sur la mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) afin de préserver durablement ses espaces agricoles et naturels soumis à une forte pression foncière, pression notamment liée à la nature périurbaine de notre territoire.

À noter également que Voreppe a adhéré en 2019 au label AOC Bois de Chartreuse, afin de valoriser les spécificités des bois de la Commune.



Le développement durable au cœur de l'action municipale :

Les principes qui fondent le futur de Voreppe s'inscrivent dans une perspective de développement durable, parfois à l'échelle d'un territoire beaucoup plus large que la seule commune.

La préservation de la plaine agricole, la création de logements accessibles à tous, le développement d'itinéraires piétons et cycles sécurisés, programmés notamment à travers le Plan Local des Déplacements, répondent à cet objectif.

Ces principes sont traduits dans les actions municipales et se déclinent aussi dans les projets et la manière de penser et de réaliser l'aménagement.

Un urbanisme raisonné :

Au fil du temps, Voreppe est parvenu à construire un équilibre entre les avantages de la ville notamment en termes de services et d'emplois et la qualité de vie à la campagne grâce à une relation privilégiée à la nature.

Les modifications réalisées depuis 2014 permettront de maintenir cet équilibre, qui fonde l'identité même de la commune et auquel l'ensemble des Voreppins est attaché, afin que Voreppe demeure cette commune à taille humaine dans laquelle il fait bon vivre.

Pour atteindre cet objectif, il a été fait le choix d'accompagner l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par une concertation ambitieuse qui a donné la parole aux habitants et aux usagers. Cela a permis de prendre le temps de l'écoute et du dialogue en s'appuyant notamment sur leur « expertise d'usage » et leur connaissance intime de leur quartier, afin de bâtir un PLU qui réponde pleinement aux aspirations des Voreppins.

Afin de préserver son cadre de vie, la commune a fait le choix d'instaurer dans le Plan Local d'Urbanisme une protection spécifique des éléments patrimoniaux bâtis ou végétaux remarquables recensés.

La concertation au cœur des décisions :

L'implication des habitants sur ces questions, à travers la création de Comités de quartier, mais aussi par des moyens réguliers de co-construction (ateliers, etc.), de concertation, de consultation et d'information, répond à l'objectif de gouvernance prôné pour un développement durable du territoire.

L'objectif des Comités de quartier est de créer des espaces de dialogue entre les différents acteurs de la ville, afin d'aborder collectivement les questions relevant du cadre de vie.

Six Comités de quartier, ouverts à tous ceux qui le souhaitent, ont été créés à l'automne 2014.

Ils réunissent des habitants volontaires, des représentants des copropriétés, des associations, du monde économique... et un(e) élu(e) par Comité de quartier. Ils s'expriment sur le cadre de vie, les dysfonctionnements au quotidien, ... mais aussi sur les projets urbains de la Commune (PLU, etc.).



Le lien économique local :

La redynamisation du centre bourg est au cœur du programme municipal.

Lancées en 2016, avec **trois objectifs** :

- **stimuler l'attractivité du centre bourg,**
 - **repenser les équilibres de l'espace public,**
 - **faciliter les déplacements à pied ou à vélo dans le centre de Voreppe,**
- les réflexions et la concertation à laquelle ont participé de nombreux

Voreppins et usagers, des associations, des commerçants, ... ont permis de valider un plan d'action ambitieux pour le bourg.

Cœur historique de Voreppe, le bourg et son artère commerçante doivent répondre à un double défi : maintenir, en les renforçant, la diversité des usages (habitat, économie, culture, patrimoine, animation festive), tout en assurant un équilibre harmonieux des différents espaces publics.

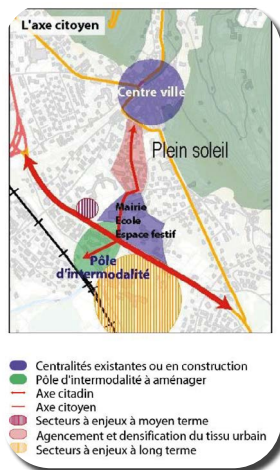
Après le lancement des projets et notamment la restructuration du cinéma, la « signalétique », le parc Ginette et Georges Durand, la restructuration du groupe scolaire Debelle, **dont une première tranche de travaux sera engagée en 2020**, la cession de l'ancienne Mairie et de la Villa des Arts, **la première phase d'aménagement des secteurs Thevenet et Debelle s'est achevée en décembre 2019** :

- > Traitement qualitatif de ces espaces en entrée de ville,
- > Confortement du stationnement VL et deux roues,
- > Optimisation des cheminements piétons et mise en accessibilité,

sont les piliers de ces aménagements.

Une attention toute particulière a été portée sur l'aménagement de la place Debelle pour donner plus d'espace aux terrasses et favoriser l'occupation et l'animation commerciale.

La deuxième phase du projet, **qui s'engagera au printemps 2020 (aménagement du parking des petits jardins)**, concernera l'aménagement d'une véritable place « du village », place Armand-Pugnot, qui en fera un lieu de vie et de rencontres et une véritable « rotule » urbaine entre le bourg historique en direction de la Grande Rue et le pôle équipements (Mairie, collège, ...) et, plus au sud, le Pôle Gare.



Les déplacements au cœur des réflexions :

La commune est dotée d'un Plan Local des Déplacements, plan guide qui permet d'en appréhender les enjeux pour la commune à différentes échelles (Département, Intercommunalité, ...) et pour les différents modes de déplacement, notamment pour les déplacements doux qui sont au cœur des préoccupations de la municipalité.

Les objectifs retenus visent à mettre en adéquation l'usage des voiries avec leur capacité et fonction souhaitées, et restituer les voies et espaces ainsi libérés et sécurisés aux usages piétons, cycles, personnes à mobilité réduite, transports en commun et autres modes doux.

À ce titre, **Voreppe a inauguré fin 2019 l'opération d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), engagée en 2016 avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.**

Ces aménagements ont mis l'accent sur le développement des transports collectifs, notamment par l'amélioration de l'accessibilité de la gare et des déplacements modes doux par la piétonnisation de l'allée de la Maladière.

Interface entre deux territoires, la gare connaît en effet une fréquentation croissante et présente des atouts et des enjeux de développement primordiaux pour la commune.

Le PEM facilitera et développera l'usage du train, tout en facilitant le rabattement vers la gare en modes doux et transports collectifs.

Il améliore déjà le fonctionnement de la gare : l'accessibilité est optimisée, le stationnement réorganisé et l'environnement immédiat a été embelli par un traitement urbain et paysager.

La voie nouvelle permet de dissocier les flux routiers / piétons - cycles et de réduire le flux poids lourds au droit du parvis.



Ce projet a été mené avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère.

L'aménagement qualitatif du parking de l'Arcade a amélioré significativement l'entrée de ville et permis d'organiser la desserte en bus de l'Arcade et du lycée les portes de Chartreuse.

Ce projet et celui de l'Hoirie, ont permis de requalifier l'avenue du 11 novembre (RD1075) en boulevard urbain afin de sécuriser les déplacements en favorisant une bonne intégration de tous les modes de déplacements.

À ce titre, la commune projette de réaliser une troisième tranche de travaux en 2020 afin de relier ces deux secteurs. Le boulevard urbain devant à terme traiter l'avenue du 11 novembre entre les carrefours de Roize et du Péage.

La maîtrise de l'Énergie et les énergies renouvelables :

En 2015, Voreppe mettait en service son premier **réseau de chaleur bois énergie**, alimentant en chauffage et en eau chaude sanitaire près de 800 logements et 14 bâtiments publics (chaufferie implantée sur le secteur gare).

En 2018, La Ville a mis en service un deuxième réseau pour alimenter le secteur des « Bannettes », (Piscine, école Debelle, EPHAD, logements Champ de la cour / Chapays).

Alimenté par une chaufferie biomasse et par une installation de 200 m² de panneaux solaires thermiques, **ce projet novateur et ambitieux** fournit un appoint par production solaire qui représente 6,5 % de la production totale (3^e réseau de chauffage urbain en France à fonctionner avec une production de chaleur solaire et le 1^{er} en région Auvergne-Rhône-Alpes !) À terme, il alimentera en chauffage et eau chaude sanitaire près de 100 logements et 3 bâtiments publics (groupe scolaire Debelle, EPHAD, Piscine).

En cohérence avec les politiques nationales et intercommunales (Plan de Protection de l'Atmosphère de la région urbaine Grenobloise, label Territoire à énergie positive -TEPOS- du Pays Voironnais, Plan Climat Air Énergie Territorial et politique forestière intercommunale (plate-forme intercommunale de stockage-séchage de plaquettes)), la Ville poursuit ses investissements dans les énergies renouvelables avec un intérêt environnemental affirmé : gain en termes de rejet de CO², émissions de particules maîtrisées.



••• Animation et promotion de la démarche

Les actions ...

Vers la population

La présente plaquette est mise à disposition du public (accueil de la mairie, site internet, ...) au même titre que les plaquettes d'information touristique de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

De plus, le bulletin municipal se fait régulièrement l'écho du label et du maintien de la 3^e fleur, des animations organisées sur la commune (troc plants, faisons-le ensemble, ...) pour la ville de Voreppe.

Ce label est très apprécié : par les habitants, conscients de l'impact du label dans leur cadre de vie, par les élus, qui valorisent ainsi l'image de la ville au sein des différentes administrations, et du monde associatif.

La pédagogie étant un vecteur important de l'acceptabilité de l'évolution des pratiques de mode de gestion de l'espace public, la commune a présenté à la population les plans de gestion des espaces verts, du patrimoine arboré et de l'éclairage en réunion publique. Le bulletin municipal revient régulièrement sur les enjeux et les modalités de mise en œuvre de ces plans et de leur intérêt en matière de développement durable (biodiversité, « o Phyto », économies d'énergie, pollution lumineuse, ...).



Vers les touristes,

Comme pour la population, la présente plaquette est mise à disposition des visiteurs (accueil de la mairie, site internet, ...) au même titre que les plaquettes d'information touristique de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Les visiteurs l'apprécient et trouvent là un support synthétique complémentaire aux guides touristiques mis à leur disposition.

En 2019, la commune a engagé la pose de la nouvelle « signalétique ».

Cette action, inscrite dans le projet de redynamisation du bourg, répond ainsi à la demande des différents acteurs de la commune d'accompagner les touristes dans la ville et plus particulièrement dans le bourg et vers le Monastère de Chalais. Plusieurs axes sont développés en direction de l'accueil touristique et de la valorisation du label, notamment : la mise en œuvre d'une signalisation touristique, de totems en entrée de ville, de relais d'Information Services en accessibilité directe pour les visiteurs, d'une signalétique piétonne, d'un mobilier d'affichage pour les manifestations temporaires et d'une « Signalétique d'Information Locale » (SIL) pour

les équipements publics, les commerces et activités, ...



À ce titre, la commune a approuvé en 2019 son règlement de SIL à destination des activités économiques en lien avec la dépose des pré-enseignes. Elle a pour objet d'apporter aux usagers de la route des indications sur les différents services et activités (commerciales ou non) liées au tourisme et au voyageur en déplacement et constitue un moyen de préserver les paysages en offrant une alternative à la publicité sauvage.

Vers les services municipaux

Comme pour la population, la présente plaquette permet aux agents en charge du cadre de vie d'y trouver une reconnaissance de leur travail et de leur implication par l'obtention de cette 3^e fleur.

La formation étant également un vecteur important de l'acceptabilité de l'évolution des pratiques, la commune a engagé, depuis la mise en place du 1^{er} plan de gestion, des formations des agents pour les accompagner dans ces changements de modes de gestion et d'intervention sur l'espace public et les sensi-

biliser aux enjeux en matière de développement durable (biodiversité, « o Phyto », tailles des arbres, ...).

Implication des agents sur les travaux d'aménagement :

Une des premières actions engagées dans le cadre de la redynamisation du bourg, le Parc Ginette et Georges Durand, fruit d'un travail en transversalité et inscrit au PLU pour sa qualité du patrimoine arboré en 2014, a été étudié et aménagé en régie en 2018, grâce à l'implication de l'ensemble des agents du service espace public.



Ce service, qui s'est très rapidement emparé de ce projet, s'est vu confier la conception, la réalisation et l'entretien de ce lieu, contrairement à ce qui se fait habituellement (bureaux d'études et entreprises extérieurs).

La conception de l'aménagement a été portée par la volonté de créer un espace de transition entre le passé et l'avenir. En effet, un certain nombre d'éléments ont été conservés et une ligne moderne a été choisie pour le mobilier et la clôture. C'est « un parc où l'on a envie de se poser » alliant patrimoine et modernité.

Zoom

La stratégie municipale :

La Commune valorise le territoire municipal dont l'ensemble des actions mises en œuvre s'inscrivent dans une perspective de développement durable, parfois à l'échelle d'un territoire beaucoup plus large que la seule commune.

À travers sa politique : préservation des espaces naturels, urbanisme raisonné, concertation, lien économique local, déplacements, maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables sont aux cœurs des réflexions.

À travers sa gestion : les plans de gestion mis en place (désherbage, espaces verts, patrimoine arboré) répondent à cet enjeu de développement durable, mais aussi à la rationalisation des moyens.

À travers sa communication, la signalétique et ses animations auprès des différents publics (habitants, visiteurs, agents municipaux) afin de promouvoir une véritable culture de la protection et de la mise en valeur du patrimoine végétal de la Commune et d'accompagner au changement l'évolution des pratiques de mode de gestion de l'espace public.

Animation et promotion

Promotion du label et participation des habitants :

La Ville a cessé d'organiser le concours des maisons fleuries depuis 2018. En effet, malgré les nombreuses actions de promotion du label, la ville peinait à mobiliser les habitants sur ce concours qui, au fil des années, avait un peu tendance à « tourner en boucle » autour des 4 à 5 participants qui revenaient régulièrement truster les récompenses.

Pour autant, de nombreux particuliers fleurissent aujourd'hui leurs habitations et participent à la qualité du fleurissement sur la commune.

De plus, afin de promouvoir le label, la Ville organise ou accompagne régulièrement des animations autour des thèmes portés par le label : espaces



verts, parcs et jardins, propreté des jardins familiaux, jardins partagés etc.

Troc plants & graines :

Organisé par le collectif « Graines de partage » avec l'appui de la Ville de Voreppe, il propose aux Voreppins de

tout âge de semer, planter et prendre soin de plantes comestibles dans des espaces communs de la ville.

Cette journée permet à chacun d'apporter plantes et graines à échanger ou tout simplement à donner (2019).

La commune de Voreppe accompagne l'association « Graines de partage » dans la mise à disposition des sites (médiathèque Stravinski, EPHAD,...), la fourniture de végétaux, ainsi que la mise à disposition de fournitures nécessaires à la réalisation du projet : paillage, engrais, évacuation des déchets etc... Ces actions permettent de renouer avec l'agriculture urbaine et participative venue d'Angleterre et invitent les habitants à planter des légumes en ville. La commune a la volonté de prolonger ce partenariat dans l'avenir, en accompagnant techniquement l'association pour faire évoluer ces espaces. Un troc plantes est également organisé par le Sou des écoles pour les quatre groupes scolaires.



« Faisons-le ensemble »

Le bonheur réside peut-être dans le fait simple de partager, de faire ensemble ? Cette semaine de manifestation organisée par la ville avec l'appui de la MJC et autres partenaires, permet d'aborder différentes thématiques autour du partage : atelier d'art floral, grainothèque, ...

En 2019, c'est dans ce cadre que s'est déroulée la « matinée propreté » pour préserver notre beau cadre de vie à laquelle ont pu participer une quarantaine d'élèves du Lycée des Portes de Chartreuse le vendredi, et une centaine de personnes le samedi. Cette matinée a permis de collecter près de 3 tonnes de déchets !!



Atelier lombricompostage

Composter les déchets en appartement, c'est possible... Le Pays Voironnais propose toute l'année des ateliers sur cette technique au Site Ecologique de La Buisse. Le lombricompostage permet de transformer, grâce à des vers, les déchets de cuisine en lombricompost afin de produire un engrais liquide 100 % naturel.

Jardins Familiaux

Le Jardin des coccinelles

(2 600 m² environ).

L'espace Rosa Parks, structure située à proximité du quartier de Bourg-Vieux, gère le jardin des coccinelles et la ruche "bee-pass", lieu ouvert aux jardiniers du quartier (ou apprentis jardiniers) voulant passer un moment convivial en plantant, greinant, arrosant et récoltant. Il permet aussi un partage d'expériences autour d'une culture respectueuse de la nature. Le jardin est régulièrement visité par les écoles.

L'Espace Rosa Parks propose également aux différentes écoles des temps pédagogiques, autour du jardin et de la ruche pédagogique, où le miel produit est revendu aux habitants.

Il organise aussi des ateliers cuisine et, en partenariat avec le Pays Voironnais, un composteur a été mis en place au centre social. Le compost ainsi réalisé est redistribué aux habitants.

Les jardins de l'écureuil

(12 000m² environ).

L'association à caractère social, économique et environnemental, affiliée à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs «Les Jardins de l'Écureuil», gère les terrains mis à disposition par la Ville dans un cadre social, familial et éducatif.

Elle propose des parcelles de terrain à la disposition des familles dépourvues de jardin dans les fondements des jardins familiaux : protection de la nature et environnement.

L'animation, les événements et les manifestations qui entourent la culture des jardins relèvent de la volonté d'offrir des moments conviviaux et agréables. Partage, générosité, amitié sont les maîtres mots qui guident l'action de cette association.

Autres jardins familiaux

La commune dispose de plusieurs autres secteurs de jardin familiaux protégés au PLU pour une superficie de 3 ha.

Animations scolaires :

Le service reste mobilisé sur une dimension pédagogique en fonction des projets développés sur la commune notamment à travers l'accompagnement des écoles et de la crèche :

la crèche municipale possède un espace de jardinage pédagogique, qui permet aux jeunes enfants de profiter d'un espace privilégié, séparé du reste des espaces extérieurs. Les services techniques se chargent de l'entretien courant mais aussi de l'étiquetage des plants.

Chaque groupe scolaire a été pourvu de bacs de compostage. Ainsi, chaque élève est sensibilisé au tri sélectif à la cantine.

Chantiers Stravinski et Achard :

Ces deux groupes scolaires se sont équipés en 2019 de jardins pédagogiques. Les travaux ont été réalisés par les services techniques de la Commune suivant le projet pédagogique des groupes scolaires.

Actions de coordination avec les organismes propriétaires de foncier :

La Ville poursuit, avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le bailleur Pluralis, le projet de restructuration urbaine et sociale du quartier de Bourg-Vieux, et plus globalement de l'ensemble du secteur (Espace sportif Ernest Pigneguy, parc Lefrançois, ...) qui constitue un enjeu de cohésion territoriale pour la commune.

L'année 2015 avait été marquée par la fin de l'aménagement de l'esplanade du Rif Vachet, entre l'ensemble sportif Ernest Pigneguy et le Parc Lefrançois, où **les espaces aménagés ont permis de mutualiser la gestion des eaux pluviales (rétention) avec le besoin de stationnement** sur ce point bas de la commune.

L'année 2019 a permis de franchir une nouvelle étape. L'opération de réhabilitation de Pluralis des 3 bâtiments construits entre les années 1948 et 1975 et constituant un ensemble de 127 logements sociaux, sera achevée en 2020.



Parallèlement à la rénovation thermique des bâtiments, le projet permettra la restructuration de certains logements pour une meilleure adéquation avec les besoins des habitants, la rénovation et l'embellissement des façades, la valorisation des espaces verts, la création de locaux vélos, ... dans une démarche de chantier propre.

La commune interviendra pour sa part sur les espaces extérieurs et la rue de Bourg-Vieux pour une deuxième phase opérationnelle d'aménagement.

Après une phase de concertation sur le programme de l'opération, la Commune a approuvé en juin 2019 l'avant-projet de requalification de la rue de Bourg-Vieux et la réalisation du parvis au niveau des seuils d'habitations. Outre le confortement du stationnement sur le quartier, la création du parvis au droit de l'esplanade offrira aux habitants des espaces de rassemblement et de rencontre grâce à un traitement qualitatif et original (revêtements, mobilier, éclairage). Les travaux débuteront en avril 2020.



Zoom

La communication et l'animation :

La commune organise ou soutient des événements sur la thématique du jardin. La commune communique sur son patrimoine paysager dans sa communication municipale (Voreppe Emoi, site internet, ...) et par l'étiquetage des végétaux sur certains secteurs (Villa des Arts, ...).

❖ Patrimoine végétal et fleurissement



Les Arbres :

Voreppe dispose d'un patrimoine arboré riche et diversifié de près de 2 570 arbres (1544 arbres individuels et 1026 arbres en boisement).

Chaque année une importante campagne d'élagage est effectuée, en premier lieu par l'unité espace vert, qui peut être renforcée par l'unité voirie.

Ces travaux se réalisent annuellement sur un à deux mois suivant les années. Des entreprises extérieures sont sollicitées en complément.

La commune, soucieuse de la sécurité de ses agents, ne travaille à ce jour qu'avec un chariot élévateur, les travaux d'élagage « d'écureuils » étant sous-traités. La commune protège depuis de nombreuses années son patrimoine arboré avec des traitements biologiques :

>> **Le Tigre du platane** est combattu avec

- des nématodes; *Steinernema* sp en traitement d'été
- une huile blanche pour les traitements d'hiver (produit Oviphyt)

>> **La Mineuse du marronnier** est combattue avec un produit composé en majorité de *Bacillus thuringiensis*. Il y a deux traitements, un au mois d'avril et un au mois de juin.

>> **La pyrale du buis** est traitée avec un produit à base de *Bacillus Thuringiensis*. 3 Sites sont traités : chemin des Rayettes, parc Lefrançois et parc Stravinski, à raison de 4 traitements par an. Le monument aux morts est traité par la régie municipale.

>> **La chenille processionnaire** du pin fait l'objet d'une attention toute particulière par la commune.

Les particuliers qui possèdent des arbres touchés par les chenilles et détectés par les services communaux reçoivent des courriers de mise en garde.

La régie communale installe des pièges en période hivernale, parallèlement à sa campagne d'élagage, avec un produit à base de *Bacillus Thuringiensis*, à une fréquence de deux passages.

C'est donc un véritable travail de coordination qui est effectué par les services techniques entre les presta-

taires extérieurs et les équipes municipales. Ce travail se fait aussi en partenariat avec les gestionnaires des sites : centre aéré, écoles, etc.

Le renouvellement du patrimoine arboré :

L'aménagement ou la réhabilitation d'espaces publics :

>> Dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Échange Multimodal, une cinquantaine d'arbres ont été plantés en 2019 :

- Les arbres tiges : Acer campestre, Alnus spaethii, Carpinus betulus, Fraxinus angustifolia, Gledistia triacanthos 'inermis', Ostrya carpinifolia, Quercus cerris, Tilia tomentosa,
- Les Cépées : Parrossica persica, Prunus padus, Prunus serrulata.

De nombreux arbustes, et vivaces apportent vie et mouvement à ces espaces.

La redynamisation du centre-bourg : dans le cadre du réaménagement de la place Debelle et de la place Thévenet sept arbres ont été plantés en 2019.

Opérations d'abattages et plantations : pour des raisons de sécurité, la commune a procédé en 2019 à

l'abattage de 75 peupliers et quelques pruniers pourpres d'âge avancé. L'opération de remplacement est en cours pour l'hiver 2019/2020. Le choix des replantations s'est porté sur des alignements plurispécifiques. Le but est d'associer différents types de feuillages, floraison et écorces en privilégiant la diversité.

Les arbustes et haies

La commune gère en régie et par entreprise 8 700 m² d'arbustes et 4 300 m² de haie repartis sur 370 espaces très disparates qui regroupent aussi bien des espaces de conception moderne constitués de haies diversifiées, que des haies mono spécifiques d'âge certain.

Le plan de gestion différencié, a permis de réduire le nombre de taille de façon significative selon les espèces. La commune utilise pour son paillage le broyat issu des tailles, qui est séché dans un hangar à l'abri des intempéries. La volonté est de changer de mode de gestion de ces espaces verts en utilisant la bonne espèce au bon endroit. Dans le parc de la Mairie, les haies d'Abelia Grandiflora ne sont pas taillées sur leurs faces supérieures. En effet elles sont arrivées à leurs développements maximums en hauteur, ce qui permet d'allier esthétique et gestion raisonnée.



Les pelouses et prairies

La commune possède 23,3 ha de pelouse et prairies fleuries qui sont traitées différemment suivant leurs classes d'entretien. La commune a généralisé la tonte en mulching. L'avenue Honoré de Balzac en partie haute et le square de Brandegaudière sont traités en prairie fleurie annuelle. Un semis tardif (mai) décale la période de floraison afin d'offrir un fleurissement jusqu'au mois d'octobre (mélange de 13 espèces : Ocimum basilicum Round Midnight, Zinnia elegans, lathyrus odoratus, Clarkia elegans, Eschscholzia trimensis etc.). La commune possède, de plus, plusieurs sites où des bulbes ont été naturalisés et sont ainsi associés aux prairies.

Le Fleurissement

Un important fleurissement annuel est placé dans des lieux à forte visibilité où à caractère patrimonial.

Suite aux remarques du jury régional, la commune a réorienté son fleu-

rissement et accentué ses efforts en matière d'entretien des espaces verts et des massifs.

Le fleurissement traditionnel en suspensions, lourd en gestion du temps, notamment le long de la Roize et de l'avenue Chapays, ont été supprimés ou ont bénéficié d'un fleurissement plus vivace et naturel.

Les plantes élevées en pépinière spécialisée sont mises en place dans les jardinières au Centre Technique Municipal. La composition des mélanges change chaque année. La commune gère à ce jour une soixantaine de jardinières de plantes annuelles.

Ce fleurissement est aussi présent dans une quinzaine de massifs de pleine terre (environ 260 m²) aussi bien sur des voies de passages (rond-point de la Paix, « massif du péage » etc.) que dans le cimetière du bourg.

En 2019, le choix du fleurissement estival s'est porté sur un camaïeu de couleurs chaudes jaune et orange. Celui-ci a été enrichi d'un contraste de touches légères de bleu. Des feuillages et quelques notes de blanc sont venues aussi apporter volume et graphisme. C'est environ 11 000 plantes qui viennent apporter vie et couleur sur la commune.



Le Fleurissement 2019 :



Les tons jaune et orange :

Petunia blanket Yellow
zinnia zahara double yellow
Calibrachoa superbells tangerine
Heliothis soledoro
Thumbergia alata jaune
Zinnia profusion fire
Sunpatiens electrique orange
Osteospermum summer smile orange
Zinnia profusion double yellow
Rudbeckia prairie sun
Sunpatiens vigourous orange
Echibeckia summerina pumpnickel
Kniphofia popsicle lemon
Gaillarde arizona sun
Cosmos sulphureus tango
Cassia didymobotrya
Titonia gold finger

Les tons bleus :

Solanum rantonelli variegata blue
Sauge patens bleu angel
Petunia fanfare sky blue
Sauge farinacea fairyqueen blue
Geranium azur rush
Plumbago dark blue

Les feuillages et le blanc :

Penisetum rupelli
Ipomee iposum black tone
Lobularia snow princess
Coleus lime time
Sauge coccinea snow nymph
Plectranthus silver shield
Euphorbe diamond frost
Carex petriei bronze form
Chlorophytum
Coleus camp fire orange
Sunpatiens vigourous white
bulbes et pensées

Ce Fleurissement nécessite un entretien important pour respecter l'aspect qualitatif de ces espaces.

Pour l'arrosage de ces espèces, la commune possède deux cuves équipées afin de maîtriser les consommations d'eau et les temps d'intervention.

Un fleurissement automnal annuel est apporté sur ces mêmes espaces par une plantation de pensées et complété par des bulbes pour la floraison de printemps.

Les vivaces

La commune a fait assez tôt le choix d'installer des plantes vivaces sur différents secteurs pour une surface d'espaces plantés de 6 000 m² environ (env. 200 espaces au total)

Essentiellement conçus par les agents de la Ville qui ont été formés à cet effet, ces derniers offrent un fleurissement important tout au long de la saison, tout en conservant du volume en hiver.

Équipés **d'arrosage automatique** pour la plupart, ils nécessitent 2 à 3 passage d'entretiens par an.

Ils sont intégrés au plan de gestion des espaces verts, suivant la classe, des bulbes sont intégrés ou non à la plantation.

Des voiries sont aménagées avec des massifs qui mélangent vivaces et arbustes : avenue Honoré de Balzac, rue Plein Soleil, avenue de Stalingrad, etc. Ce travail historique donne une élégance reconnue à certaine de nos avenues.

Différents sites caractéristiques sont disséminés sur la commune :

> Parc de la Mairie



> Avenue Chapays : jardinières plantées de vivaces.

> **Jardin de la Villa des Arts** qui offre en plus d'un espace de repos, un **étiquetage botanique** ouvrant cet espace à un plus large public. Ce lieu historique du fleurissement et du patrimoine de la commune reste un lieu incontournable.

> **Parc Ginette et Geogres Durand** : différentes associations de plantes ont été utilisées pour des aspects différents. Sur certains massifs un rendu esthétique important est recherché en associant feuillages et floraisons. Sur d'autres espaces, des associations de couvre-sol ont pour but d'apporter floraisons variées et biodiversité pour un entretien limité.

> **Pôle d'Échange Multimodal** inauguré en 2019 : la qualité paysagère du site repose sur la plantation d'arbres et la végétalisation des espaces (2 500 m²) avec différentes associations de vivaces. Des mélanges associant arbustes, graminées et couvre-sol d'ombres ont donc été plantés.

À l'exception du Pôle d'Échange Multimodal, la quasi-totalité de ces espaces sont entretenus en régie.

La Gestion

Plan de Gestion des Espaces Verts

Le plan de gestion des espaces verts permet d'organiser les interventions du service au regard des objectifs municipaux et de trouver la meilleure adéquation entre les moyens de la collectivité et les enjeux d'entretien des différents espaces.

Ce type de gestion permet une différenciation de chaque espace afin d'avoir une corrélation entre l'usage qui en est fait, le niveau d'entretien, et la possibilité d'y favoriser la biodiversité. Le plan de gestion a été réalisé sur la base d'un inventaire qualitatif et quantitatif. Il détermine les classes d'entretien pour chaque espace :



Classe 0 : Fleurissement annuel constitué d'un fleurissement estival et d'un fleurissement hivernal et printanier.

Classe 1 : Espace vert soigné.

Classe 2 : Espace vert de transition.

Classe 3 : Espace vert rustique.

Le plan de gestion a permis de ramener de la biodiversité grâce aux différentes méthodes de travail mises en place et notamment dans les secteurs de fauches tardives.

Plan de désherbage

La Ville s'est engagée depuis 2009 dans une démarche de réduction des pesticides en n'utilisant plus de désherbant ni insecticide, ou autre produit dit phytosanitaire, dans les secteurs fréquentés par le public : parcs et jardins, promenade, écoles, crèche, ensembles sportifs.

La Ville, dans le cadre de l'évolution de la réglementation et du passage au « 0 » phytosanitaire sur l'espace public au 1^{er} janvier 2017, a souhaité poursuivre sa réflexion sur les niveaux de service et la mise en place d'un plan de désherbage des voiries et cimetières.

Le plan réalisé avec l'appui du réseau FREDON a été arrêté en 2018.



Un recensement précis des espaces a permis de définir un niveau d'entretien en fonction de la nature des sols à désherber en deux catégories :

zones imperméables : les voiries

zones perméables : les zones gravillonnées et en stabilisé.

Pour la mise en œuvre de ce plan par le service espace public, la ville a fait l'acquisition de matériels mécaniques et thermiques, complétés par une gamme de Binettes, pour les finitions manuelles.

L'appropriation de ces nouveaux outils, portés par les équipes municipales et des prestataires extérieurs, permet une gestion raisonnable au plus près des moyens disponibles.

Depuis la mise en œuvre du plan de désherbage, la Ville recrute chaque année deux agents pour renforcer les équipes sur la période d'avril à septembre.

tants, pour diminuer les temps effectifs d'entretien : enherbement de surfaces perméables, réfection d'accotement et de voirie, etc.

À ce titre, en 2019, la Ville a enherbé (mélange 4turf, microlever, rapidgreen III, et fétuques ovine et rouges) les allées du cimetière du Vorzaret par une technique d'hydroseeding afin de favoriser un enherbement contrôlé



et homogène des surfaces en stabilisé.

Plan de gestion du patrimoine arboré

La ville de Voreppe a arrêté son plan de gestion du patrimoine arboré en **2014**, qui décline un programme d'intervention sur 9 ans pour un patrimoine à l'origine de **2480 arbres**, avec **1454 arbres individuels** et **1026 arbres en boisement**.

Il est constitué d'un inventaire, complété d'un diagnostic physique et mécanique des arbres. La cartographie et les données alphanumériques sont intégrées au Système d'Information Géographiques pour en faciliter la mise à jour. Il définit le port souhaité, et donc un type de taille, une récurrence des



En effet, certains espaces ont été délégués à des entreprises pour une réactivité maîtrisée en période de développement des végétaux.

En parallèle, la Ville travaille sur la restructuration de certains espaces existants

interventions, etc.

Il permet, avec le suivi administratif qui s'impose, de gérer l'historique des interventions et des événements (casse, attaque parasitaire, etc.) qui se sont produits. Il a aussi un rôle d'outil de suivi et d'aide à la décision, mais aussi d'information et de pédagogie auprès de la population.

Ainsi, chaque année, la régie espace vert élague pendant 4 à 6 semaines. Des prestations aussi sont confiées à des entreprises extérieures.

Plan de gestion des espaces naturels

Les espaces naturels participent grandement à la qualité du cadre de vie des Voreppins.

La commune possède **423,67 ha de forêt, gérée par l'ONF conformément au plan de gestion arrêté jusqu'en 2035.**

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Production

- continuer le traitement irrégulier à vocation résineuse dans les parcelles A, B et C,
- mieux desservir les parcelles G, R et S par la création de pistes,
- conversion de peuplements de taillis sous futaie dans les parcelles R et S.

Écologie

- favoriser la richesse écologique de la forêt,
- mieux informer le public de la richesse écologique.

Social

- mieux informer les promeneurs de la gestion forestière (exploitation principalement) et des activités pratiquées dans la forêt (stands de tir),
- actualiser les concessions,
- bien prendre en compte la présence des captages d'eau.

Protection

- améliorer la sécurité de la route menant au monastère de Chalais (renouvellement, coupe des gros arbres et des arbres dangereux sur le talus),
- éviter les embâcles dans le torrent de Malsouche.

Zoom

Gestion : la commune a élaboré des plans de gestion espaces verts, désherbage et patrimoine arboré.

Patrimoine paysager et végétal :

- > La commune ne produit pas de plantes florales
- > 11 000 plantes florales achetées par la commune
- > 2 600 arbres entretenus par la commune

Inventaire des espaces naturels :

- > Surfaces : 1 442 ha d'espaces naturels dont 423,67 ha de forêt communale et 807 ha d'espaces agricoles
- > Plan de gestion (ONF).

Des agents au service de l'espace public

Pour atteindre les objectifs de gestion raisonnée des espaces, le pôle Aménagement durable du territoire et l'urbanisme s'est réorganisé depuis 2016.

Sous la responsabilité d'un ingénieur, et avec l'aide de quatre techniciens, un service Espace public, composé des unités "espaces verts", "propreté" et "voirie", a été créé et gère les travaux en régie et par entreprises pour une approche plus respectueuse de l'environnement et plus globale des investissements à la gestion des espaces extérieurs.

Ils travaillent sur les questions d'aménagements paysagers et routiers, la gestion des aires de jeux, le mobilier urbain, le désherbage des voiries, la gestion des nuisibles, les espaces naturels, l'éclairage public, l'installation de la vidéosurveillance, le plan de déplacement urbain, le plan de viabilité hivernale, etc.

La polyvalence, les compétences, ainsi qu'un travail transversal entre les unités offrent une bonne réactivité et une optimisation des interventions ...

L'unité voirie

Elle se compose de 6 agents sous la responsabilité d'un agent de maîtrise. L'équipe assure l'entretien des voiries et de leur accompagnement, du mobilier urbain de la commune.

Elle gère :

> 72 km de voiries : réfection ou création, tournées d'enrobés à chaud ou à froid, suivi des bordures, des ralentisseurs, radar pédagogique



- > Nivellement des cheminements, minéraux,
- > Interventions sur réseaux eaux pluviales,
- > 94 kms linéaire et 4 Ha de fauchage d'accotements de voirie à l'épaveuse,
- > Préparation de zones de concession dans les cimetières,
- > Mobilier urbain, Signalisation verticale,
- > Poteaux incendie,
- > Dénéigement ...

L'unité propreté

Elle se compose de 5 agents (+ 1 saisonnier l'été) sous la responsabilité d'un agent de maîtrise.

L'équipe assure la propreté des espaces publics de la commune et des aires de jeux et le désherbage des voiries.

Elle gère :

- > 40 kms de balayage mécanique des voiries et 5 km de voies vertes aménagées,
- > 210 corbeilles de propreté
- > 13 aires de jeux (39 jeux)
- > 8 fontaines et lavoirs
- > 3 canisettes, 10 collecteurs à déjection, 3 distributeurs de sac « à crottes », ...
- > 15 secteurs de bacs de récupération des verres,

- > 3 cimetières, 6 monuments commémoratifs,
- > 6 locaux collectifs de stockage de poubelles et 4 écoles (espaces extérieurs)
- > 830 grilles d'eaux pluviales, avaloirs, accodraïns,
- > Nettoyage des marchés hebdomadaires (marchés propres),
- > Ramassage des feuilles mortes,
- > Tri sélectif des cartons, ferrailles, encombrants, piles, etc,
- > Nettoyage des tags, dépôts sauvages, animaux morts, etc,

L'unité espaces verts

L'équipe de 8 agents (+ 2 saisonniers l'été) assure les travaux de plantations, tonte, fauche et débroussaillage, arrosage, l'entretien des arbres, des arbustes, des haies, des rosiers, des plantes vivaces, du fleurissement quatre saisons, des terrains de sport, du déneigement...



Zoom

Le Service Espace Public :

- > 24 agents dont 8 agents à l'unité espaces verts
- > 30,7 Ha d'espaces verts dont 16,5 entretenus en régie
- > Les cimetières : 6.500m² de zones gravillonnées entretenus par l'unité propreté
- > Les espaces sportifs : 3,4 ha.

L'Unité Espaces Verts :

- > Nombre total d'agents du service espaces verts : 8
- > Budget de fonctionnement de l'unité : 133.000€ (hors RH)
- > Budget global de fonctionnement de la ville : 16,5 M€ (dont 1,1 pour le service espace public)
- > Budget d'investissement de l'unité : 141.000€
- > Budget global de la ville : 3,5 M€
- Coût du Fleurissement (fonctionnement dont RH + investissement) : 95.000 €/an.

••••• Gestion environnementale et qualité de l'espace public



Actions en faveur de la biodiversité

Le Plan Local d'Urbanisme qui a fait l'objet d'un état initial de l'environnement, de la faune et de la flore, édicte par ailleurs des protections sur les espaces boisés ainsi que sur les parcs remarquables.

Outre la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, la collectivité soutient l'association Gentianna afin d'organiser des actions autour des indésirables de la rue, des arbres en têtards. Des actions de communication via le bulletin municipal, des conférences sont organisées chaque année sur cette thématique.

La commune impose de plus des mesures de protection de l'environnement aux entreprises lors de l'élaboration de ses cahiers des charges de marchés publics.

À noter de plus que la commune met à disposition un terrain communal à proximité du cimetière du Vorzaret, et un au centre aéré pour la mise en place de ruches à destination des apiculteurs.

Actions en faveur des ressources naturelles

Sol et Intrants :

La régie d'espace vert utilise des produits d'amendement et engrais agréés en agriculture biologique, ils permettent le respect du cycle de vie du sol. De plus une analyse agronomique des sols sportifs (terrain de rugby) est exigée la pour réalisation d'un plan de fertilisation adapté. Celle-ci a révélé cette année un très bon taux de matière organique, garant de la structure et de la texture du sol inintéressante. Élimination des adventices par la pose de bâche biodégradable ou non suivant les espaces.

Eau

Un travail important a été effectué pour valoriser et économiser les ressources naturelles en eau du territoire ...

Deux stations de pompages importantes (Parc de la mairie et Parc Lefrançois) permettent l'arrosage par l'équipe des espaces verts, l'arrosage automatique du parc de la Mairie, l'arrosage des jardinières du fleurissement annuel, l'utilisation par l'unité propreté pour le balayage mécanique et le nettoyage ponctuel de différents espaces au karcher etc.

Ce dernier permet aussi l'arrosage automatique du terrain de rugby.

L'utilisation de méthodes alternative: paillage, toile biodégradable, ... ainsi qu'un choix de végétaux peut exigeants en eau permettent de limiter l'apport en eau sur les différents espaces verts de la commune

Ces dans cet objectif que la commune a

également posé de boutons-poussoirs sur les fontaines à circuit ouvert.

Déchets verts

Limitation et valorisation : la tonte effectuée en mulching limite la production de déchets verts. Tous les résidus de taille et d'élagage sont réutilisés dans les espaces verts.

À noter que Le compostage a été généralisé dans les cantines communales, les agents d'entretien ont été formés à cet effet pour la création de compost réutilisable dans les espaces verts.

Énergie

La Ville poursuit la mise en œuvre de son Plan de Gestion de l'éclairage public avec des objectifs d'abaissement de consommation, de pollutions lumineuses et des niveaux d'éclairage compatibles avec ces objectifs.

Zoom

Gestion de l'eau

L'eau utilisée pour l'arrosage des espaces verts provient essentiellement de deux captages communaux (Parc Mairie et Pars Lefrançois)

Les techniques d'irrigation mises en place : goutte à goutte, arrosage automatique, ...

Les techniques culturales mises en place : Utilisation de méthodes alternative: paillage, toile biodégradable, ... et choix de végétaux peux exigeants en eau.

Gestion raisonnée des produits chimiques, méthode alternative et lutte biologique intégrée

Pas de produits phytosanitaires sur les espaces verts et terrain de sport, sur les voiries et cimetières.

Déchets verts : tonte effectuée en mulching

Les résidus de taille et d'élagage (broyage) sont réutilisés dans les espaces verts.

Propreté au quotidien :

Actions contre les Tags : L'unité propreté intervient le plus rapidement possible dès que des tags ont été constatés sur des bâtiments ou l'espace public (aerogomeuse, ...)

Pollution canine : En plus d'une information régulière, 3 canisettes, 10 collecteurs à déjection, 3 distributeurs de sac à déjection ainsi qu'une distribution de sacs en Mairie permettent de lutter contre la pollution canine.

En tout, ce sont près de 800 points lumineux qui ont été remplacés depuis 2009 afin d'améliorer la qualité de l'éclairage tout en limitant les consommations pour une réduction estimée de 40 tonnes de CO².

Après l'éradication des lampes à vapeur de mercure ou « ballons fluo » (556 points), la ville s'attaque aux sources de forte puissance (21 points à traiter en 2017).

La Ville poursuit en outre le travail engagé afin de maîtriser les consommations d'énergie sur les bâtiments publics et travailler à la réduction des consommations afférentes (mise en place de température de consigne dans les bâtiments, diagnostics thermiques, travaux d'isolation, ...).

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Rénovation des façades

La qualité des façades et a fortiori des constructions participe activement à la qualité de l'espace public, c'est pourquoi la commune travaille en collaboration avec l'architecte conseil du CAUE tant sur les projets publics que privés (1 à 2 permanences par mois)

En complément, la Commune apporte une aide financière aux particuliers pour la rénovation des façades dans les secteurs à enjeu patrimonial.

La cinquième façade : Toitures végétalisées

Tout aussi visible la « 5^e façade » de **l'Arrosoir a été traitée en toiture végétalisée ...** il en est de même pour la toiture de la Salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Ces deux espaces ont reçu un soin

particulier cette année. En effet, la toiture végétalisée de la mairie a été entièrement refaite (tapis de sedums pré cultivés, pour un résultat et une implantation rapide).

La toiture de l'arrosoir, a elle aussi fait l'objet d'une **opération d'entretien importante** (désherbage, travail sur l'implantation des différentes espèces, ...) qui permettra de pérenniser cet espace.

Maîtrise de la publicité :

La Commune dispose d'un Règlement Local de Publicité (RLP) approuvé en 1995.

Le Conseil municipal a engagé en 2018 la procédure de révision du RLP afin de l'approuver en 2020.

De plus, la municipalité a engagé en 2017 la procédure de recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. À ce jour, l'action engagée a d'ores et déjà permis de faire déposer plus de 900 m² de dispositifs sur les 3 200 m² recensés. La municipalité a engagé, concomitamment au projet de signalétique, la procédure de dépose des pré-enseignes, devenues illégales depuis le 1er juillet 2015. À ce jour, l'action a déjà permis de faire déposer une vingtaine de dispositifs sur la trentaine recensée.



À ce titre, la Commune a approuvé en **2019 son règlement de « Signalétique d'Information Locale » (SIL)** à destination des activités économiques en lien avec la dépose des pré-en-seignes. Elle permettra de préserver les paysages en offrant une alternative à la publicité sauvage.

Effacement des réseaux :

La municipalité essaye autant que possible d'enfouir les réseaux à travers les projets d'aménagement structurant, ce qui a encore été le cas en 2019 dans le cadre de l'aménagement de la route de Veurey.

Intégration du mobilier urbain

Le mobilier urbain (teinte unique RAL 7024) est intégré à l'ensemble des réflexions de la Commune. Avec pour objectif de rajeunir l'image du centre-bourg et de mettre en valeur le fleurissement, la commune a repris en 2018 l'ensemble des supports de fleurissement, les garde-corps et autres serrureries encore existantes (bleue pigeon) le long de la Roize, afin de conforter l'unité du mobilier urbain.

Les deux dernières passerelles seront traitées dans le cadre de leur remise en conformité en 2020.

L'accessibilité :

La Ville s'est également engagée dans la mise en accessibilité tant de son patrimoine bâti que de la voirie et l'espace public, afin de permettre à chacun d'accéder aux équipements dans les meilleures conditions possibles.

Pour répondre à cet enjeu, elle a initié la mise en place d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et du cadre bâti, qui a été réactualisé en 2015 au regard des dernières évolutions législatives.

L'Ad'AP, agenda d'accessibilité programmée, approuvé en septembre 2016, a conduit à l'établissement d'une programmation de travaux sur 9 ans qui permettra de lisser dans le temps :

- les investissements nécessaires, estimés à 2 700 000 € ,
- le temps de concertation et de définition des priorités avec les commissions compétentes,
- la mise en cohérence de cette programmation avec la stratégie et de rationalisation du patrimoine bâti.



À ce titre, Voreppe a réalisé en 2019 la mise en accessibilité du domaine public afin de traiter les non-conformités et améliorer l'accessibilité pour tous dans le cadre du Pôle d'Échanges Multimodal et notamment l'allée de la Maladière et des places Debelle et Thevenet.

